

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature d'une convention entre la Ville de Pully et les héritiers de Charles Ferdinand Ramuz

Charles Ferdinand Ramuz (1878-1947), qui compte parmi les plus grands écrivains suisses et de langue française, est une figure patrimoniale par excellence de la Ville de Pully. Il a en effet vécu les dernières années de sa vie dans la maison de La Muette sise au chemin Davel, et a durablement marqué la cité de son empreinte. Les descendants de Ramuz ont approché en 2012 la Ville de Pully et le Musée d'art afin de mettre sur pied un espace muséal dédié à l'écrivain.

Les contacts entre la famille et la Ville de Pully ont permis d'imaginer un projet visant à créer un centre d'interprétation qui présente l'homme, sa vie à Pully, sa carrière littéraire et son univers poétique, ainsi que son patrimoine littéraire et artistique. Dans ce cadre, les descendants de l'écrivain se sont déclarés prêts à mettre à disposition divers espaces qui totalisent plus de 100m², dont le bureau de Ramuz, resté intact depuis le décès de son occupant. Le Conseil communal de Pully s'est prononcé en mai 2017 en faveur de la création d'un espace muséal et de la constitution d'une fondation (préavis 13-2017) et a octroyé les crédits pour cette réalisation.

Pour poser le cadre formel entre la Ville de Pully et les descendants de l'écrivain, une convention a été signée, portant notamment sur les conditions juridiques de la mise à disposition des différents espaces et régissant le statut des biens présents dans la maison, sur la base d'une servitude de 30 ans. Un premier inventaire de ces biens, réalisé par le Service des affaires culturelles (SERAC) de l'État de Vaud en 2017, a permis d'opérer une sélection distinguant les objets de valeur patrimoniale et muséale de ceux, usuels, d'une maison familiale. La Muette a en effet été durant plus de 50 ans le lieu de vie des descendants de Ramuz. Dans un deuxième temps, un inventaire détaillé incluant des photos et des descriptions a été réalisé à l'automne 2019 avec l'aide des spécialistes de la Protection des biens culturels de la Protection Civile (Lavaux-Oron).

Les objets de valeur patrimoniale et muséale ont été confiés à la Ville de Pully qui les conservera dans les conditions idoines jusqu'à leur installation dans le futur musée.

En date du 6 décembre 2019, la convention a été officiellement signée entre la Ville de Pully et les héritiers de Charles Ferdinand Ramuz. Dès lors, le permis de construire étant d'ores et déjà exécutoire depuis le printemps 2019, les travaux de rénovation de La Muette et de l'espace muséal devraient pouvoir commencer dans les prochaines semaines.

Pully, le 9 décembre 2019 – La Municipalité

Renseignements complémentaires :

Ville de Pully – Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles, Gil Reichen, Syndic – 021 721 31 46

Ville de Pully – Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles, Delphine Rivier, Directrice des Musées de Pully – 021 721 38 00

Mme et M. Laure et Christophe Brossard – 079 916 25 54